

Requête adressée au Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable de mars 2013

Projet

FairPark® - Smart mobility manager

Idée

A ce jour, Mobilidée a réalisé près de 100 plans de mobilité qui ont permis à ses clients d'intégrer la gestion de la mobilité comme un champ actif du management de leurs organisations.

Mobilidée développe des solutions informatiques de gestion de la mobilité depuis 2007. Celles-ci sont nées du besoin de mettre en pratique les recommandations émises suite à la réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise.

Jusqu'à maintenant, les solutions informatiques déployées étaient taillées sur mesure. Cette approche a induit les problématiques suivantes :

- Un coût élevé pour les clients
- Des solutions non standardisées
- Des coûts de support et de maintenance importants

Après analyse approfondie, Mobilidée a décidé de créer FairPark®, un système informatique qui soit à la fois générique et adaptable aux besoins spécifiques de nos clients, non plus au travers de développements en dur dans le code (programmation), mais via des paramètres configurables.

Objectifs

L'objectif principal et général est d'installer FairPark® dans un maximum de PME et de collectivités publiques en suisse romande et allemande afin de contenir/réduire la demande de places de stationnement via un report modal effectif ou une utilisation collective de la voiture (covoiturage).

L'objectif spécifique de ce projet est de concevoir une application informatique standardisée qui permette de :

- Continuer à répondre aux besoins spécifiques des usagers via une configuration personnalisée ;
- Optimiser les coûts de déploiement ;
- Faciliter la maintenance et le support ;
- Garantir l'évolutivité du système.

La poursuite de ces objectifs en termes de production va de pair avec la réduction du prix de vente du produit. Par le passé, quelques clients avaient déclinés la mise en place de notre système informatique de gestion de la mobilité car ils l'estimaient trop onéreux.

Mesures

FairPark® permet à ses clients de mettre en place une gestion active de la mobilité qui s'appuient sur les principes suivants :

- Les places de parking sont distribuées selon des critères d'attribution objectifs établis, de préférence, de manière participative avec les usagers (via un plan de mobilité). En règle générale les critères retenus sont les suivants :
 - La qualité de l'accessibilité (comparaison du temps TIM vs. alternative)
 - Le niveau hiérarchique
 - Les besoins en déplacements professionnels
 - Les horaires atypiques
 - Les personnes à charge (enfants à déposer,...)
 - La pratique du covoiturage
- Le règlement est appliqué de manière transparente et impartiale.
- La place de stationnement n'est octroyée que pour une durée limitée (en général 1 an). Cela permet de sortir de l'idée qu'une place de parking est un bien abondant, disponible en tout temps et en toutes circonstances.
- Tout collaborateur qui ne dispose pas d'une place de parking pour des raisons de non éligibilité ou tout simplement parce qu'il n'en souhaite pas, dispose d'une prestation de mobilité équivalente (prestation financière ou en nature).
- Toute personne qui ne dispose par d'une place de parking peut occasionnellement se rendre au travail en voiture (parking occasionnel) ;
- L'utilisateur peut choisir, sur une base annuelle et directement via FairPark®, la prestation de mobilité (place de parking, prime d'écomobilité,...) qu'il souhaite recevoir.

Grâce à FairPark®, les entreprises et collectivités publiques disposent d'un outil simple et efficace pour mettre en place les conditions cadres pour inciter à une mobilité alternative à la « voiture solo ».

Contact

Mobilidée sàrl

Giorgio Giovannini

Av. du Mail 1

1205 Genève

Tél. 022 340 00 07

Email : giovannini@mobilidee.ch

Berne, juin 2013